



demande prestation compensatoire

Par **cathy148**, le **19/05/2009** à **13:35**

bonjour,

francaise agee de 57 ans mariee en 1984 a un francais au consulat de france au congo
brazzaville
le 12/09/2008 divorces dans le meme pays par tribunal congolais

divorce notifie ambassade de france le 23/04

dans ce divorce le juge ne m'attribue pas de prestation compensatoire et un notaire congolais
doit etre designe pour partage des biens

divorce prononce aux torts exclusifs epoux et sommes maries sous regime communautaire
universelle

de par ce fait n'est il pas possible de m'attribuer sur sol francais une prestation compensatoire
et de designer un notaire francais?

avec tous mes remerciements